



## Plan d'action national d'inclusion numérique

### Appel à Projets 2026 – 2027

#### 1. Introduction :

Dans le cadre du Plan d'action national d'inclusion numérique, le ministère de la Digitalisation lance un appel pour le financement de projets-pilotes favorisant l'inclusion numérique de tous les résidents du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que des travailleurs frontaliers.

Sont éligibles les projets à partir d'un montant de 5000 € par projet, sur une durée maximale de 12 mois, et ceci pendant la période de juillet 2026 à juin 2027.

Pour des projets de plus petite envergure d'autres programmes de financement sont disponibles en dehors de cet appel à projets.

#### 2. Objet de l'appel :

Le présent appel à projets s'inscrit dans les objectifs du plan d'action national pour l'inclusion numérique. Il se concentre sur une thématique centrale, l'accès au numérique, abordé à travers trois axes prioritaires qui en reflètent les différentes dimensions :



## Axe 1 : Accès matériel et connectivité numérique

Cet axe vise à garantir à tous des moyens techniques et de la connexion nécessaire pour participer pleinement à la société numérique. L'objectif est de réduire les inégalités liées au manque d'équipement ou à l'absence de connexion.

Les projets retenus dans ce cadre devront prioritairement :

- Favoriser l'accès à des équipements adaptés (ordinateurs, tablettes, smartphones) comme élément d'un projet global d'inclusion numérique, notamment auprès des publics vulnérables ou éloignés du numérique.
- Développer des solutions pour améliorer la connectivité à Internet, en particulier pour les ménages qui rencontrent des difficultés à assumer les coûts d'abonnement.
- Mettre en place des initiatives de prêt ou de réemploi de matériel, afin d'encourager des solutions durables et accessibles à long terme.

Ces projets doivent s'attacher à lever les barrières techniques et économiques, afin de permettre à chacun un accès concret, stable et abordable aux outils et infrastructures numériques.



## Axe 2 : Accessibilité universelle et contenus inclusifs

Cet axe vise à rendre l'espace numérique utilisable par toutes et tous, quels que soient l'âge, les capacités physiques, sensorielles ou cognitives, ou encore le niveau de compétences avec les outils numériques. L'objectif est de promouvoir un environnement numérique réellement inclusif.

Les projets retenus dans ce cadre devront prioritairement :

- Développer des actions de sensibilisation, de formation et/ou de communication à destination des professionnels et du grand public pour diffuser une culture de l'inclusion numérique.
- Encourager des démarches de co-conception impliquant directement les personnes concernées, afin que les solutions proposées soient réellement adaptées à leurs besoins.
- Soutenir la recherche, le développement et/ou la promotion de solutions, outils et formats numériques accessibles répondant aux besoins des personnes présentant des limitations sensorielles, cognitives ou motrices (par exemple : technologie d'assistance, sous-titrages, audios, interfaces simplifiées, textes en langage clair, etc.)
- Créer des dispositifs (observatoires, laboratoires, plateformes collaboratives) dédiés à la veille, à l'expérimentation et/ou au partage de pratiques innovantes en matière d'accessibilité numérique.

Ces projets doivent viser à transformer l'expérience numérique en un espace équitable, où chacun peut accéder aux mêmes services, informations et opportunités sans obstacle.



### Axe 3 : Espaces et accompagnement pour l'inclusion numérique

Cet axe met l'accent sur la création de lieux et de dispositifs d'assistance qui facilitent l'accès et l'usage du numérique. L'objectif est de proposer un accompagnement humain et une proximité physique permettant aux personnes les plus éloignées du numérique d'apprendre, d'expérimenter et de progresser dans un cadre adapté et bienveillant.

Les projets retenus dans ce cadre devront prioritairement :

- Renforcer et déployer des espaces d'accès numériques et/ou des dispositifs itinérants favorisant la formation, l'accompagnement et la participation de tous les publics, y compris ceux éloignés géographiquement ou socialement.
- Mettre en place un accompagnement personnalisé (médiateurs, formateurs, volontaires) pour aider les individus dans leurs démarches en ligne et leur appropriation des outils numériques.
- Concevoir et animer des programmes d'ateliers, de tutorat ou de formation adaptés aux différents niveaux et profils d'usagers.
- Expérimenter de nouveaux modèles d'espaces hybrides combinant inclusion numérique, innovation sociale et accompagnement professionnel ou citoyen.

Ces projets doivent offrir à chacun non seulement un lieu d'accès au numérique, mais également un environnement d'apprentissage et de confiance, où l'humain et la technologie se complètent pour réduire durablement la fracture numérique.

Bien que chaque projet soumis doive répondre uniquement à un des trois axes mentionnés, le porteur de projet peut soumettre plusieurs candidatures pour des projets différents dans le cadre de cet appel à projets.

Les projets éligibles devront compléter l'offre existante et peuvent prendre diverses formes, telles que des activités de sensibilisation, des projets d'information ou d'animation, des cours de formation, des vidéos et petits films d'animation, des expositions (itinérantes, interactives, etc.), des forums d'échanges, des carnets pédagogiques, et plus encore.

Les projets réalisés en partenariat entre acteurs seront encouragés et retenus en priorité.



### 3. Conditions générales

Conditions générales	
Public Cible	Résidents du Grand-Duché de Luxembourg et travailleurs frontaliers au Luxembourg
Lieu de réalisation des projets	Grand-Duché de Luxembourg
Porteurs de projet éligibles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Associations sans but lucratif</li><li>• Fondations</li><li>• Sociétés d'impact sociétal</li><li>• Groupements d'intérêt économique</li><li>• Organismes privés / Entreprises</li><li>• Etablissements publics</li><li>• Communes / Syndicats intercommunaux</li><li>• Chambres professionnelles</li><li>• Centres de formation</li><li>• Instituts de recherches publics</li></ul>
Critères de sélection	<p>Pour pouvoir bénéficier d'un financement, les projets soumis seront évalués sur base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pertinence du projet<ul style="list-style-type: none"><li>○ Prise en compte claire et argumentée des besoins identifiés</li><li>○ Contribution à une offre en inclusion numérique diverse et de qualité</li><li>○ Implication des publics dans la conception, la mise en œuvre et/ou l'évaluation du projet.</li></ul></li><li>• Impact<ul style="list-style-type: none"><li>○ Identification claire des publics bénéficiaires : nombre et diversité des bénéficiaires touchés</li><li>○ Apport(s) concret(s) du projet pour le public cible, en lien avec les besoins identifiés et les enjeux sociaux</li><li>○ Gestion des risques</li></ul></li><li>• Qualité de la méthodologie et des activités</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Clarté des actions proposées et répartition des rôles/tâches</li><li>○ Innovation ou caractère différenciant par rapport aux initiatives déjà existantes</li><li>○ Suivi et évaluation du projet à l'aide d'indicateurs pertinents et d'outils permettant de mesurer les progrès et les résultats obtenus</li><li>● Faisabilité et viabilité<ul style="list-style-type: none"><li>○ Compétences et expérience professionnelles du porteur de projet en lien avec le projet</li><li>○ Calendrier adapté à la durée de la période de financement</li><li>○ Budget cohérent, transparent et proportionné aux objectifs</li><li>○ Potentiel de durabilité et d'effet multiplicateur du projet</li></ul></li></ul>
Indicateurs à prévoir	<p>Parmi les indicateurs suivants, prévoir ceux pertinents pour le projet proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Nombre de personnes visées</li><li>● Durée</li><li>● Diversité et profil des participants (nationalité, âge, genre, ...)</li><li>● Nombre d'activités à réaliser</li><li>● Nombre et type de partenaires</li><li>● Nombre d'outils et de supports à développer</li><li>● Outils et méthode d'évaluation des résultats du projet</li></ul>
Critères d'exclusion	<p>Sont exclues les personnes physiques.</p> <p>Le financement de projets réalisés en sous-traitance est exclu. La sous-traitance pour réaliser les projets ne pourra être acceptée que dans des cas exceptionnels dûment motivés.</p> <p>Le financement de structures est exclu, seuls des projets peuvent faire l'objet d'une demande de financement.</p> <p>Le financement de projets avec but commercial est exclu, seuls des projets sans but lucratif et commercial peuvent faire l'objet d'une demande de financement.</p> <p>Les projets qui ont reçu un financement lors de l'appel à projets précédent sont exclus.</p>
Indications financières	Projet(s) éligible(s) d'un montant minimal de 5.000 €
Période d'éligibilité	Sont éligibles les projets réalisés entre le 01.07.2026 et le 30.06.2027



Eligibilité des dépenses	<p>Sont admissibles les dépenses qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En relation directe avec le projet et nécessaires pour mener à bien les activités du projet concerné</li><li>• Raisonnables et respectant les principes de bonne gestion financière, en particulier celui de l'optimisation des ressources et le rapport coût-efficacité, notamment en fonction du nombre des personnes concernées par le projet</li><li>• Enregistrées dans une comptabilité du porteur de projet, identifiables et contrôlables</li><li>• L'engagement du personnel est de la responsabilité du porteur de projet. Le financement du personnel dans le cadre de cet appel plan d'action d'inclusion numérique est limité à la durée du projet (maximum 12 mois) et ne sera pas assuré par le ministère de la Digitalisation au-delà de cette période.</li></ul>
Décompte financier	<p>Le décompte financier est un document récapitulatif des dépenses liées au projet, accompagné des pièces justificatives (factures, preuves de paiement, etc.).</p> <p>Premier décompte :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• À soumettre à mi-parcours du projet, c'est-à-dire en fin d'année suivant le début du projet.</li><li>• Doit reprendre les dépenses effectuées selon le budget prévisionnel soumis lors de la candidature.</li></ul> <p>Second décompte :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• À soumettre à la fin du projet.</li><li>• Inclut l'intégralité des documents ou seulement ceux de la seconde moitié du projet.</li></ul> <p>Pièces justificatives :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• À présenter par types de frais, conformément au tableau fourni.</li><li>• Un TimeSheet doit être rempli afin de détailler les frais de personnel.</li></ul>
Dépôt de la demande	<p>La date limite d'envoi des candidatures au présent appel est fixée au 13 février 2026 à 12h00 (midi). Aucun projet ne pourra être retenu au-delà de cette date limite. Les dossiers de candidatures avec les documents annexés sont à envoyer uniquement par courrier électronique à l'adresse mail : <a href="mailto:info@zesummendigital.public.lu">info@zesummendigital.public.lu</a></p>



Webinaires-Réunions d'information	<p>Deux séances d'information en ligne et en langue française auront lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le lundi 15 décembre 2025 à 11h</li><li>• le mardi 13 janvier 2026 à 15h</li></ul> <p>Afin de mieux pouvoir organiser les réunions d'information, les personnes intéressées sont priées de confirmer leur participation en indiquant la séance à laquelle elles souhaitent participer, à l'adresse : <a href="mailto:info@zesummendigital.public.lu">info@zesummendigital.public.lu</a> Un courriel de confirmation leur sera envoyé, contenant le lien de participation à la réunion d'information.</p>
Présentation des projets	Le ministère de la Digitalisation invitera une présélection de projets soumis à présenter leur proposition de projet devant le jury de sélection. Les présentations auront lieu les 9 et 10 mars 2026 au GovTech Lab.

#### 4. Rapports de mise en œuvre

Un échange de mise en œuvre intermédiaire est prévu pour faire un premier point sur le démarrage du projet. Cet échange permet d'examiner la répartition des ressources mobilisées et d'évaluer les premières avancées. Il offre également l'occasion de discuter des éventuelles difficultés rencontrées et d'y apporter des solutions rapides.

Les porteurs de projet s'engagent ensuite à soumettre un rapport de mise en œuvre final, accompagné d'un décompte financier détaillé du projet (accompagné de copies des factures et preuves de paiement). Ce rapport devra être remis au plus tard deux mois après la fin du projet, et ce, au plus tard le 31 août 2026.

Le rapport de mise en œuvre final devra rendre compte des activités réalisées et des résultats obtenus en matière d'inclusion numérique, analysés selon les indicateurs définis au début du projet.

Il devra également inclure l'ensemble des productions réalisées (méthodes, outils, ...), des recommandations ainsi que d'un retour d'expérience du porteur de projet. Afin que tous les éléments requis figurent sur le rapport, un document sera fourni pour guider la rédaction de leur rapport final.

#### 5. Constitution des dossiers de candidatures au présent appel

Les organisations souhaitant répondre à l'appel sont invitées à soumettre un dossier de candidature contenant les documents suivants dûment remplis :

- Annexe 1 : La fiche de candidature complétée et signée (incluant la check-list et le calendrier de réalisation)
- Annexe 2 : Le budget prévisionnel signé



Les documents « Fiche de candidature » et « budget prévisionnel » sont téléchargeables sur le site <https://digital.gouvernement.lu>.

Aucun dossier de candidature ne pourra être retenu si les documents en question n'ont pas été soumis en bonne et due forme dans les délais de soumission prévus dans cet appel.

À la suite de la soumission du dossier, un accusé de réception est transmis au porteur de projet.

La date limite d'envoi des candidatures au présent appel est fixée au 13 février 2026 à 12h00 (midi).

La fiche de candidature et les documents annexés sont à envoyer uniquement pour courrier électronique à l'adresse mail : [info@zesummendigital.public.lu](mailto:info@zesummendigital.public.lu)

## 6. Prochaines étapes et calendrier indicatif

À partir du 13 février 2026, plusieurs étapes seront réalisées :

Étape 1: Une présélection des projets éligibles.

Étape 2: Les porteurs de projets présélectionnés, ainsi que leurs partenaires, seront contactés et invités à une réunion pour présenter leurs propositions de projets devant le jury, au GovTechLab les 9 et 10 mars 2026.

Étape 3: Après la réunion, les porteurs de projets pourront être invités à réviser leur projet.

Étape 4: Le groupe de travail interministériel « Inclusion numérique » procédera à la sélection finale des projets. Les porteurs de projets seront ensuite informés de la décision par l'envoi de lettres d'acceptation ou de refus.

Étape 5: Une convention bilatérale sera signée avec les organismes sélectionnés avant le début du projet.

Les projets sélectionnés seront financés sur une période maximale de 12 mois. La date de début des projets sera fixée au 1er juillet 2026.

## 7. Contact

Pour toute information, Madame Florence FOURNEL (247-72191) [florence.fournel@digital.etat.lu](mailto:florence.fournel@digital.etat.lu), se tient à votre disposition.